

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 330

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Di Filippo, M. Ceccoli, M. Taite,
M. Forissier, Mme Corneloup et M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.